



Rapport annuel 2015



1 - Consommons mieux jetons moins

2 - Vous triez, nous recyclons

En 2015 : 20 183 tonnes recyclées

3 - Vos déchets contiennent de l'énergie, nous les valorisons

En 2015 : 22 165 MW h d'électricité ont été produits
55 895 tonnes de vapeur ont été valorisées

Le mot du président



Ensemble, préservons notre qualité de vie.

Au cours de l'année 2015, le SYTTOM 19 a accentué la dynamique en faveur de la valorisation des déchets par le renforcement du soutien au recyclage et la transformation des usines de traitement des déchets pour en faire des outils de production d'énergie au service de la compétitivité de nos territoires.

L'usine de Saint-Pantaléon de Larche a ainsi atteint en 2015, un niveau de valorisation énergétique de 67 % et les dernières modifications de contrôle commande en font une installation qui dispose des meilleures performances existantes en terme de rejets atmosphériques.

Nous avons également souhaité engager la même évolution pour l'usine de Rosiers d'Egletons, dans le cadre de la délégation de service public qui a été lancée pour son exploitation.

L'usine devrait dans les années à venir alimenter le réseau de chaleur urbain d'Egletons et permettre la réalisation d'un projet de serres agricoles.

Dans le cadre du soutien au recyclage et de la prévention, la redistribution incitative des recettes de collecte sélective, la signature d'un contrat Eco-mobilier et l'accompagnement au traitement des biodéchets, participent au développement de solutions de recyclage et de valorisation matière.

L'ensemble de ces actions est conduit conjointement à mon objectif de baisse des coûts de traitement pour les années à venir.

Cette année 2015 a été également marquée par le décès de Jean-Marie FREYSSELINE, Maire de Saint-Mexant et Vice-Président du SYTTOM 19, qui nous a quitté le 23 décembre 2015.

Le Comité Syndical et moi-même avons une pensée pour ses proches.

Marc CHATEL

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SYTTOM 19	4
1.1. Le syndicat et ses missions	4
1.2. Le territoire	7
1.3. Les collectivités membres et partenaires	8
2. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015	9
2.1. Section de fonctionnement	9
2.2. Section d'investissement	10
3. LES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2015	11
3.1. Marchés de travaux	11
3.2. Marchés de services	12
4. BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS 2015	13
4.1. Les ordures ménagères résiduelles du territoire	14
4.2. Le tri des emballages ménagers	15
4.3. Point sur les éco-organismes	17
5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE	18
5.1. USINE DE ROSIERS D'EGLETONS	18
5.1.1. Type de déchets traités	18
5.1.2. Valorisation énergétique	19
5.1.3. Sous-produits de combustion	19
5.1.4. Mesures environnementales	20
5.1.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds	20
5.1.6. Programme de surveillance des retombées atmosphériques	20
5.1.7. Visites de l'usine	24
5.2. USINE DE SAINT PANTALÉON DE LARCHE	25
5.2.1. Type de déchets traités	25
5.2.2. Valorisation énergétique	26
5.2.3. Sous-produits de combustion	26
5.2.4. Mesures environnementales	27
5.2.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds	27
5.2.6. Faits marquants lors de l'exploitation de l'UVE	28
5.2.7. Programme de surveillance des retombées atmosphériques	29
5.2.8. Visites de l'usine	32
6. CENTRE DE TRI DE MONCEAUX SUR DORDOGNE	33
6.1. Type de déchets traités	33
6.2. Valorisation des matériaux	33
6.3. Visites du centre de tri	34
7. PROJETS 2016 ET PERSPECTIVES	35
7.1. Les projets 2016	35
7.2. Les perspectives	35

1. PRÉSENTATION DU SYTTOM 19

1.1. Le syndicat et ses missions

Le syndicat

BUREAU

le Président + 3 vices-présidents + 7 membres élus
Prépare et exécute les décisions du Comité Syndical

COMITE SYNDICAL

20 membres désignés par les collectivités adhérentes
Décide

PERSONNEL

1 directeur + 3 agents
Applique les décisions du Comité Syndical et du Bureau

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sous l'autorité du Président, 9 membres élus
+ la DDCSPP + le Payeur Départemental
Etudie les offres et attribue les marchés

Les missions

Les missions qui ont été confiées au SYTTOM 19 lors de sa création s'articulent autour de deux axes :

- Organiser le transport et le traitement des ordures ménagères sur l'ensemble du département de la Corrèze.
- Mener les études nécessaires pour optimiser le traitement des déchets.

Le SYTTOM 19 assure le traitement de deux grandes familles de déchets :

- Les ordures ménagères résiduelles.
- Les produits de collecte sélective.

■ Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

La mise en œuvre d'actions en termes de collecte sélective visant à développer les services à disposition des administrés (collecte sélective en porte à porte, déchèterie, communication de proximité...) et les actions de prévention pour inciter à limiter la production de déchets (compostage individuel, achat éco responsable...) vont permettre de réduire la fraction d'ordures ménagères résiduelles que le SYTTOM 19 aura à traiter dans les années à venir.

L'engagement environnemental de chaque habitant du territoire dans sa gestion personnelle des déchets est fondamental pour atteindre les objectifs de diminution que les élus du SYTTOM 19 et des collectivités de collecte souhaitent atteindre.

Si la quantité d'ordures ménagères prise en charge est appelée à diminuer, la fraction qu'il reste à traiter doit l'être dans les meilleures conditions environnementales et économiques.

Soucieux de ne pas laisser aux générations futures les déchets que nous produisons aujourd'hui et favorables à

1. PRÉSENTATION DU SYTTOM 19

une politique de valorisation maximale des déchets, les élus du SYTTOM 19 ont fait le choix de la valorisation énergétique pour le traitement de cette fraction de déchets.

Les deux centres de valorisation gérés par le SYTTOM 19 à Saint Pantaléon de Larche et à Rosiers d'Égletons traitent aujourd'hui 97 587 tonnes de déchets dont 80 882 tonnes d'ordures ménagères résiduelles. Parallèlement, ces usines produisent une quantité d'énergie importante contribuant ainsi à préserver nos ressources naturelles.

L'usine de Rosiers d'Égletons produit 13 762 MWh électrique, soit environ l'électricité nécessaire à une commune de 7 000 habitants (1 184 tonnes équivalent pétrole).

L'usine de Saint Pantaléon de Larche produit environ 36 228 MWh de vapeur vendu à l'entreprise BLEDINA et aux serres municipales de la Ville de Brive (3 116 tonnes équivalent pétrole). En 2015, elle a également produit 8 403 MWh électrique grâce à la mise en service d'une turbine.

Le traitement des produits de collecte sélective

Les produits de collecte sélective peuvent :

- Soit être valorisés directement dans une usine de recyclage s'ils proviennent d'une collecte mono-matériaux (ex : verre, papier...), dans ce cas-là ils sont revendus au prix du marché par le SYTTOM 19 aux entreprises de recyclage.
- Soit être valorisés après passage sur une chaîne de tri s'ils proviennent d'une collecte multi-matériaux qui regroupe plusieurs produits dans le même récipient (ex : plastiques, cartonnets, aciers...).

Le choix de la collecte dépend du territoire desservi et des produits à collecter sur le territoire du SYTTOM 19. On retrouve d'une manière générale :

- Des collectes en porte à porte multi-matériaux (papiers, métaux, cartons, plastiques, briques alimentaires) qui doivent être traités sur un centre de tri.
- Des collectes en bornes d'apport volontaire en trois flux :
 - une borne verre qui sera collectée et recyclée directement chez le verrier O-I,
 - une borne papier qui sera collectée et recyclée directement chez un papetier,
 - une borne multi-matériaux regroupant plastiques, cartons, métaux briques alimentaires, qui sera collectée et devra être traitée sur un centre de tri pour séparer les différents matériaux.

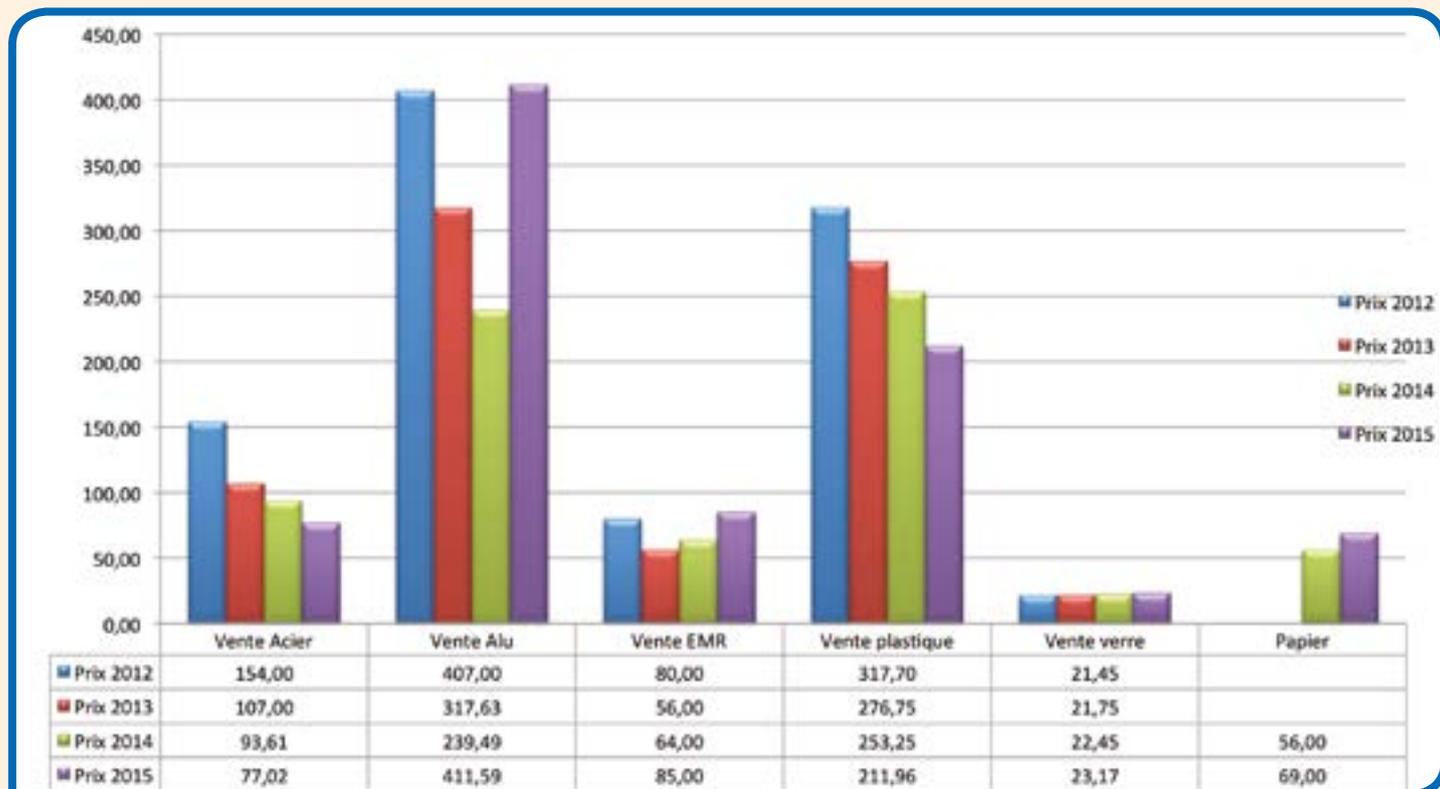
Les produits nécessitant un traitement en centre de tri sont acheminés soit sur le centre de tri de Saint Jean Lagineste dans le Lot, soit sur le centre de tri d'Argentat.

En ayant renouvelé ses contrats de reprise de matériaux en 2014, le SYTTOM 19 dispose de prix plancher garantissant un prix de rachat minimum pour les produits de collecte sélective.



1. PRÉSENTATION DU SYTTOM 19

Évolution des prix moyens de reprise depuis 2012



Les repreneurs concernés par les contrats de reprise signés par le SYTTOM 19 sont les sociétés :

- O-I pour le verre,
- VEOLIA pour l'acier et l'aluminium,
- VEOLIA pour les cartons de déchetteries (PCNC 1.05) et les Emballages Ménagers Recyclables (EMR - PCNC 5.02),
- VEOLIA pour le papier de sorte 1.11,
- VALORPLAST pour les plastiques (PEHD, PET clair et foncé).

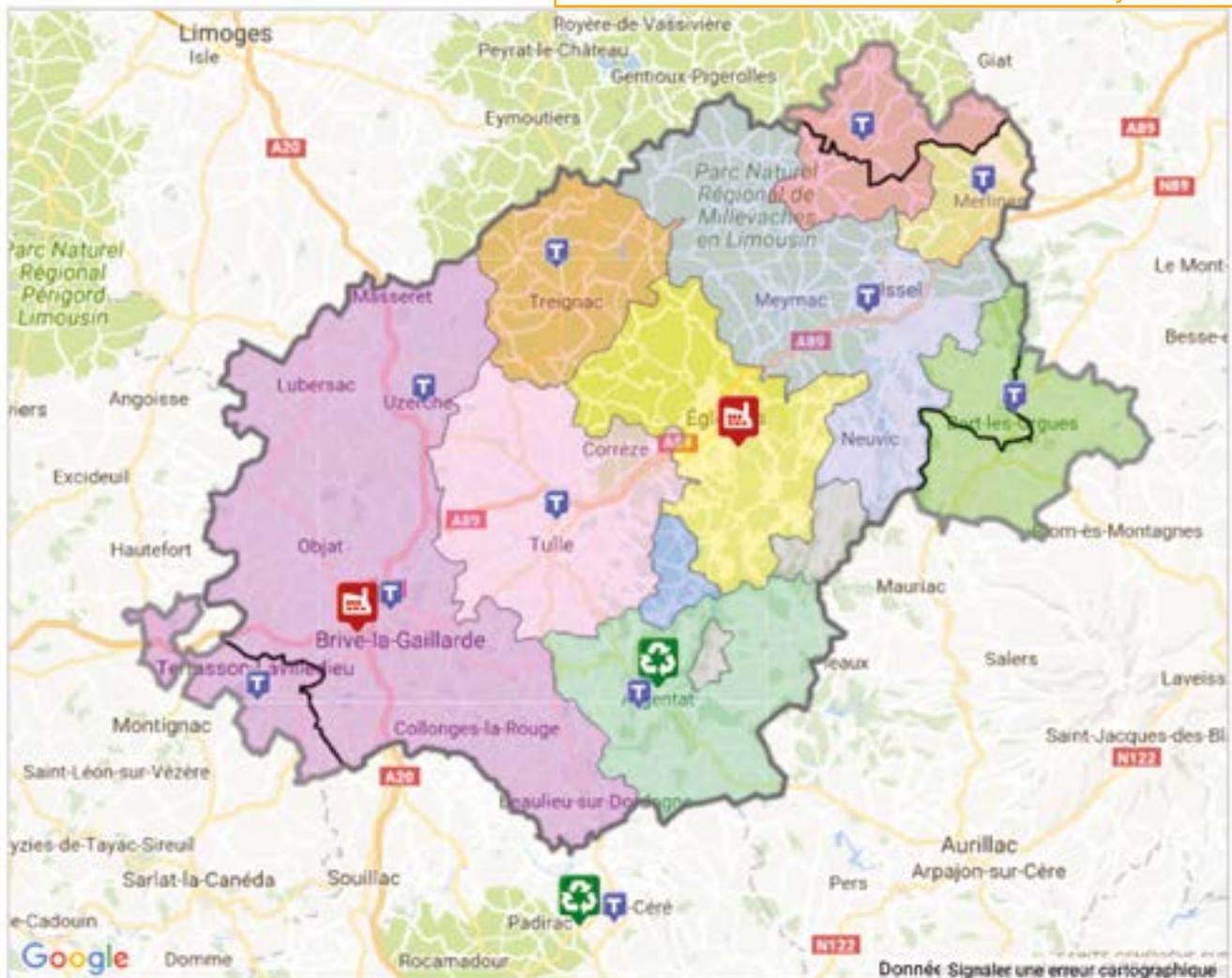


1. PRÉSENTATION DU SYTTOM 19

1.2. Le territoire

- 323 communes (soit 267 936 habitants)
- 286 communes Corrésiennes
- 13 communes de la Dordogne
- 16 communes du Cantal
- 11 communes de la Creuse

Retrouvez notre carte interactive sur www.syttom19.fr



— Contour du Syttom 19 — Contour de la Corrèze

Collectivités

- | | |
|--|------------------------|
| SICRA d'Argentan | SYSTOM de Bort Artense |
| SIRTOM de Brive | CdC du Doustre |
| SIRTOM d'Egletons | SIVOM de La Courtine |
| CdC du Pays d'Eygurande | SIRTOM de Treignac |
| Tulle Agglo | SIRTOM d'Ussel |
| Communes indépendantes membres du Syttom19 | |

Installations

- | | |
|--|---|
| | Unité de Valorisation Énergétique (UVE) |
| | Centre de Tri |
| | Centre de Transfert |

1. PRÉSENTATION DU SYTTOM 19

1.3. Les collectivités membres et partenaires

■ EPCI membres

SICRA d'Argnatat

11 629 habitants

Président :
M. Jean-Pierre LASSERRE

**Tulle Agglo
Communauté
d'agglomération**

42 491 habitants

Président :
M. Michel BREUILH

SIRTOM de Brive

155 485 habitants

Président :
M. Yves LAPORTE

SIRTOM d'Égletons

15 807 habitants

Président :
M. André LAURENT

SIRTOM d'Ussel

21 504 habitants

Président :
M. Michel SAUGERAS

SYSTEM de Bort Artense

13 526 habitants

Président :
M. Marc MAISONNEUVE

**Communauté de
Communes du Doustre et
du Plateau des Etangs**

1 324 habitants

Président :
Mme France ROUHAUD

**Communauté de
Communes du Pays
d'Eygurande**

2 635 habitants

Président :
M. Pierre CHEVALIER

SIVOM de la Courtine

3 438 habitants

Président :
M. Henri GRANET

SIRTOM de Treignac

7 853 habitants

Président :
M. Philippe JENTY

■ Communes isolées membres

- Servières-le-Château
- Soursac

■ Collectivités partenaires

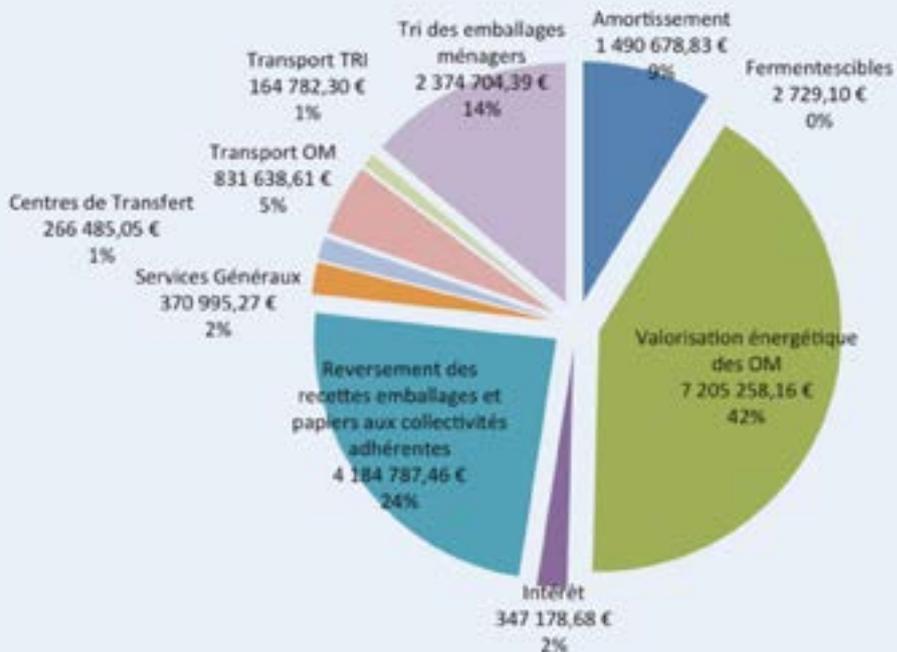
- SYDED 46
- SIETOM DES 4 CANTONS

2. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

2.1. Section de fonctionnement

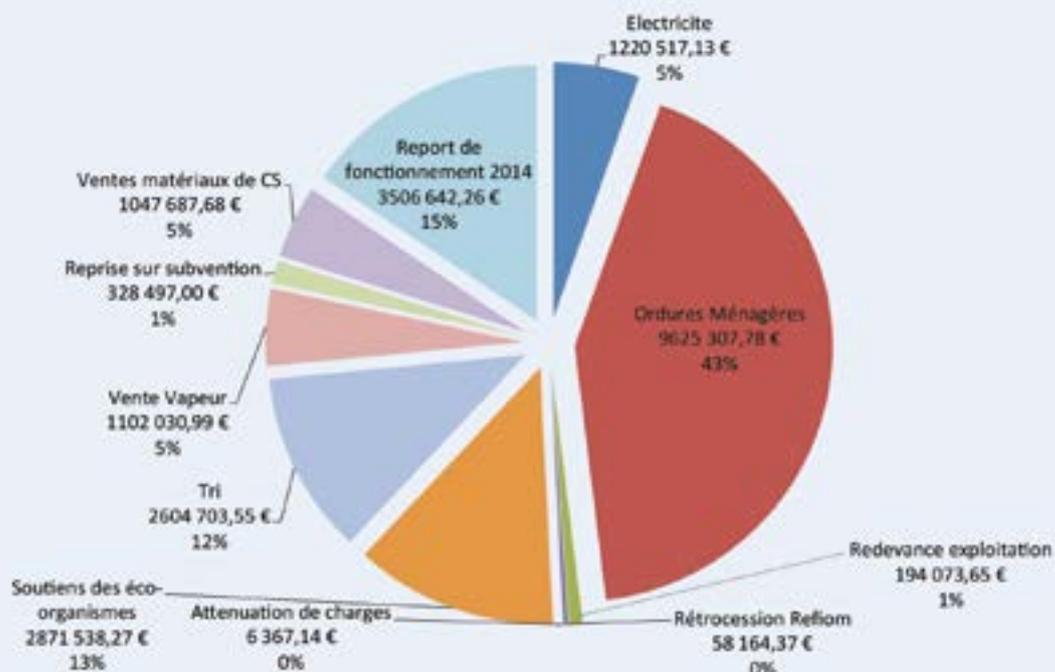
Dépenses : 17 238 836 €

Dépenses de fonctionnement 2015 : 17 238 836 €



Recettes : 22 565 529 €

Fonctionnement recettes 2015 : 22 565 529 €
dont 19 058 887 € sur l'exercice

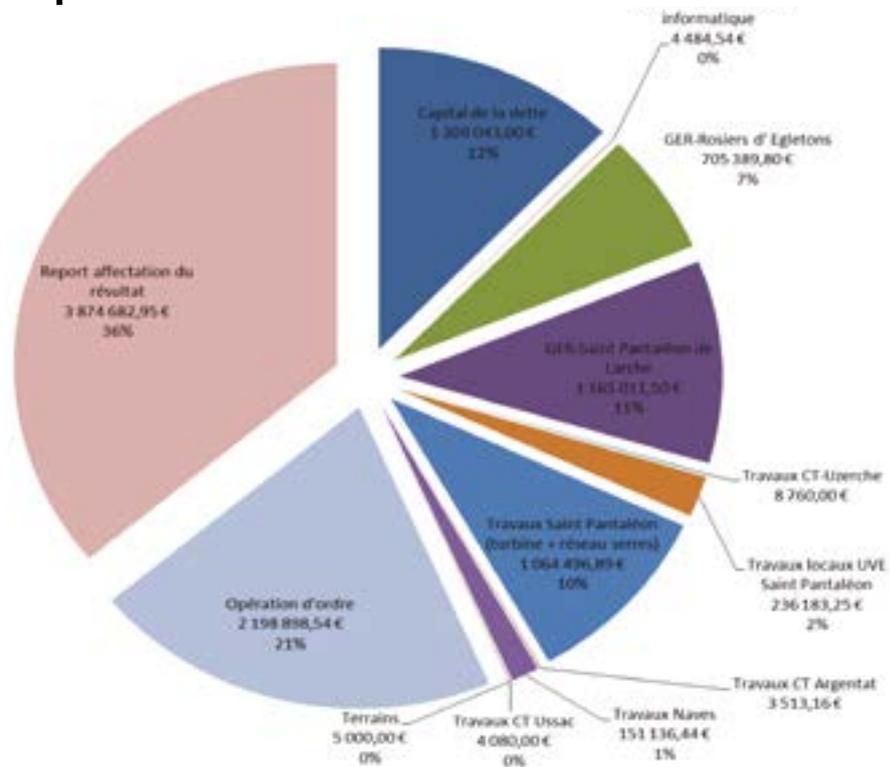


2. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

2.2. Section d'investissement

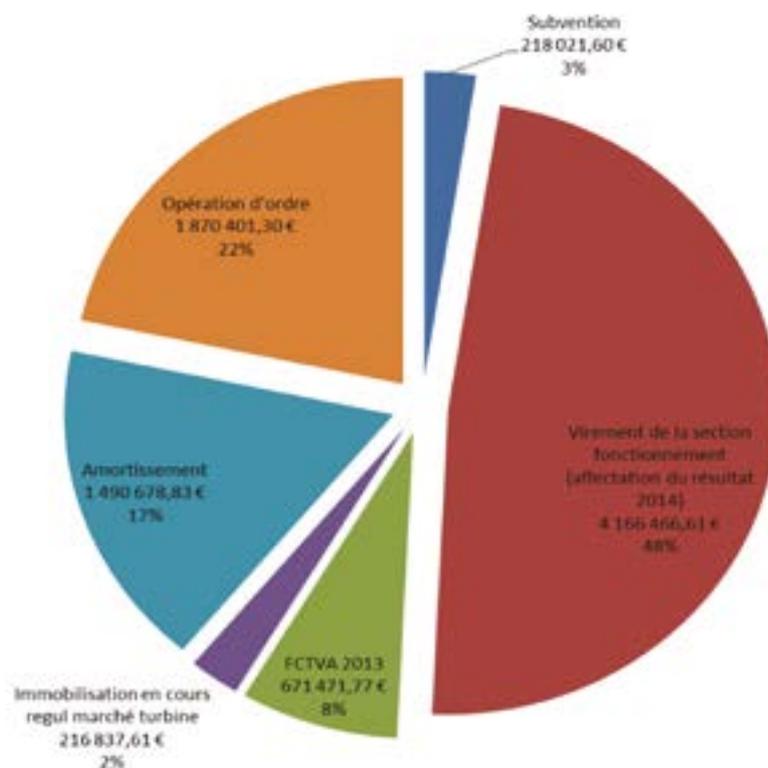
Dépenses : 10 718 407 €

Investissement dépenses 2015 : 10 718 407 € dont 6 843 724 € sur l'exercice



Recettes : 8 633 877 €

Recettes d'investissement 2015 : 8 633 877 €



3. LES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2015

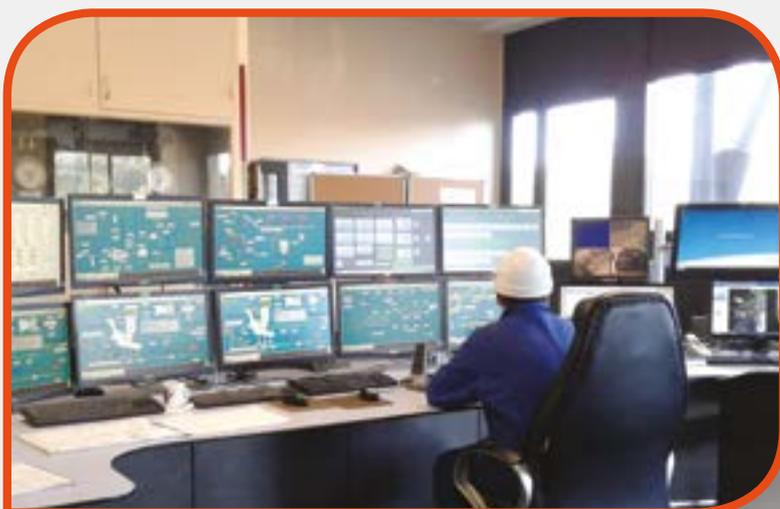
3.1. Marchés de travaux

Marché(s) dont le montant est inférieur à 20 000 € HT :

N° marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Code postal
2015-05	Remplacement pupitre salle de commandes de l'UVE de St Pantaléon de Larche	11/06/2015	P. CLAUX & FILS & Cie	19107
2015-08	Travaux électriques pour remplacement pupitre salle de commandes de l'UVE de St Pantaléon de Larche + travaux électricité Bureaux SYTTOM 19	09/06/2015	ALLEZ et Cie	19100
2015-09	Désamiantage des fenêtres des locaux de l'UVE St Pantaléon et du SYTTOM 19	11/06/2015	MONS ROBERT	19700
2015-17	Travaux ravalement peinture UVE ST PANTALEON et locaux SYTTOM 19	12/10/2015	DELON PEINTURE	19100
2015-21	Travaux d'éclairage des locaux de l'UVE de St Pantaléon de Larche	08/12/2015	ALLEZ et Cie	19100

Marchés dont le montant est compris entre 20 000 € HT et 89 999,99 € HT

N° marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Code postal
2015-10	Fourniture et pose de menuiseries en aluminium	08/06/2015	SMF	19270
2015-12	Travaux de réfection du réseau des serres municipales de Brive	10/07/2015	COFELY ENDEL	19600
2015-13	Travaux plâtrerie-peinture pour la réfection des bureaux du SYTTOM 19 et l'UVE de St Pantaléon de Larche	29/07/2015	P. P. SAGNE	19240
2015-14	Travaux carrelage-faïence pour la réfection des bureaux du SYTTOM 19 et l'UVE de St Pantaléon de Larche	29/07/2015	CARRELEURS DU PAYS DE BRIVE	19600
2015-18	Travaux de reprise du traçage du filtre à manches de l'UVE de St Pantaléon de Larche	12/11/2015	ECI	16000



3. LES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2015

3.2. Marchés de services

Marché(s) dont le montant est inférieur à 20 000 € HT :

N° marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Code postal
2015-01	Vérification initiale des installations électriques au titre de la sécurité des travailleurs - Centre de tri Monceaux sur Dordogne	19/02/2015	APAVE	19100
2015-02	Repérage, évaluation de l'état de conservation ou assistance technique relatifs aux matériaux et produits contenant de l'amiante - SYTTOM 19	18/02/2015	APAVE	19100
2015-03	Etude projet rénovation/modification de menuiserie locaux UVE St Pantaléon de Larche + SYTTOM 19	05/03/2015	CABINET DELPECH J.J.	19600
2015-06	Accompagnement du SYTTOM 19 pour la récupération d'énergie thermique sur les unités d'incinération de Rosiers d'Egletons et de St Pantaléon de Larche	30/04/2015	DEBAT	81000
2015-10	Contrôle technique remplacement des menuiseries sur les bureaux du SYTTOM 19 et de l'UVE de St Pantaléon de Larche	02/07/2015	APAVE SUDEUROPE	19100
2015-13	Mission SPS pour la réfection du réseau des serres municipales de Brive	28/07/2015	QUALICONSULT	87023
2015-19	Echafaudage pour travaux de reprise du traçage du filtre à manches de l'UVE de St Pantaléon de Larche	12/11/2015	BESSE ECHAFAUDAGES	87430
2015-20	Mise à jour et présentation des ERS liées aux émissions atmosphériques des 2 UVE du SYTTOM 19	26/11/2015	SGS Multilab	91031

Marchés dont le montant est compris entre 20 000 € HT et 89 999,99 € HT :

N° marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Code postal
2014-06	Etude perspective de filières de traitement	19/03/2015	NALDEO	69425
2014-07	Mission d'AMO pour l'audit de l'UVE de Rosiers d'Egletons et la consultation pour l'exploitation de l'installation	19/03/2015	ENVINERGIE	92100

Marché dont le montant est compris entre 90 000,00 € HT et 206 999,99 € HT :

N° marché	Objet du marché	Date notification	Attributaire	Code postal
2015-04	Réalisation du programme de mesures des retombées de dioxines-furannes et métaux lourds dans l'environnement proche des 2 usines d'incinération du SYTTOM 19	16/06/2015	LIMAIR	87068

4. BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS 2015

Pour l'année 2015, 107 272 tonnes de déchets ont été pris en charge par le SYTTOM 19. Les unités de valorisation énergétique ont permis de traiter 97 587 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et de déchets industriels :

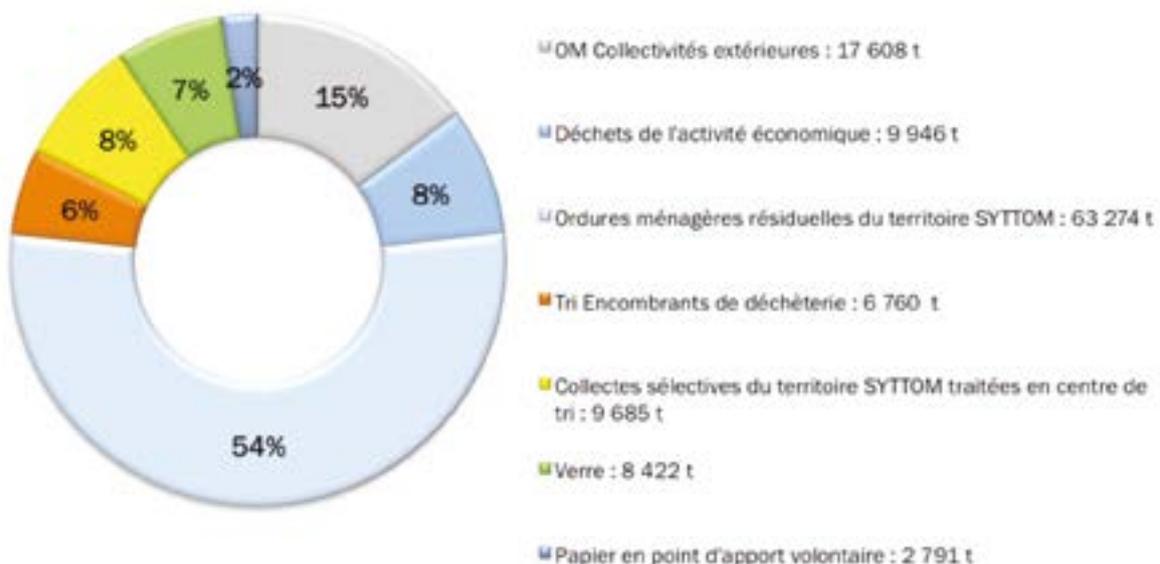
- 63 274 tonnes provenant de la collecte des ordures ménagères sur le territoire du SYTTOM 19.
- 6 760 tonnes d'encombrants de déchèteries triés et valorisés.
- 9 946 tonnes de déchets traités proviennent de l'activité économique, il s'agit pour la majorité des déchets d'entreprises du territoire.
- 13 153 tonnes de déchets ont été traités pour le compte du SYDED 46 (syndicat de traitement des déchets du Lot) avec lequel un partenariat perdure depuis 2002.
- 4 454 tonnes de déchets ont été traités pour le compte du SIETOM des 4 cantons dans le Cantal.

Les centres de tri du SYDED 46 et du SICRA ont permis de trier 9 685 tonnes d'emballages (3 144 t sur le centre de tri du SICRA et 6 541 t sur le centre de tri du SYDED 46).

Le partenariat avec le SYDED 46 permet une optimisation des installations de chacune des structures ainsi que du transport des déchets.

En effet, chaque transport d'ordures ménagères du Lot vers la Corrèze, assure un retour d'emballages à trier de la Corrèze vers le Lot. Cette organisation permet d'optimiser les transports en réduisant les voyages à vide.

Répartition des déchets traités par le SYTTOM 19 en 2015



4. BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS 2015

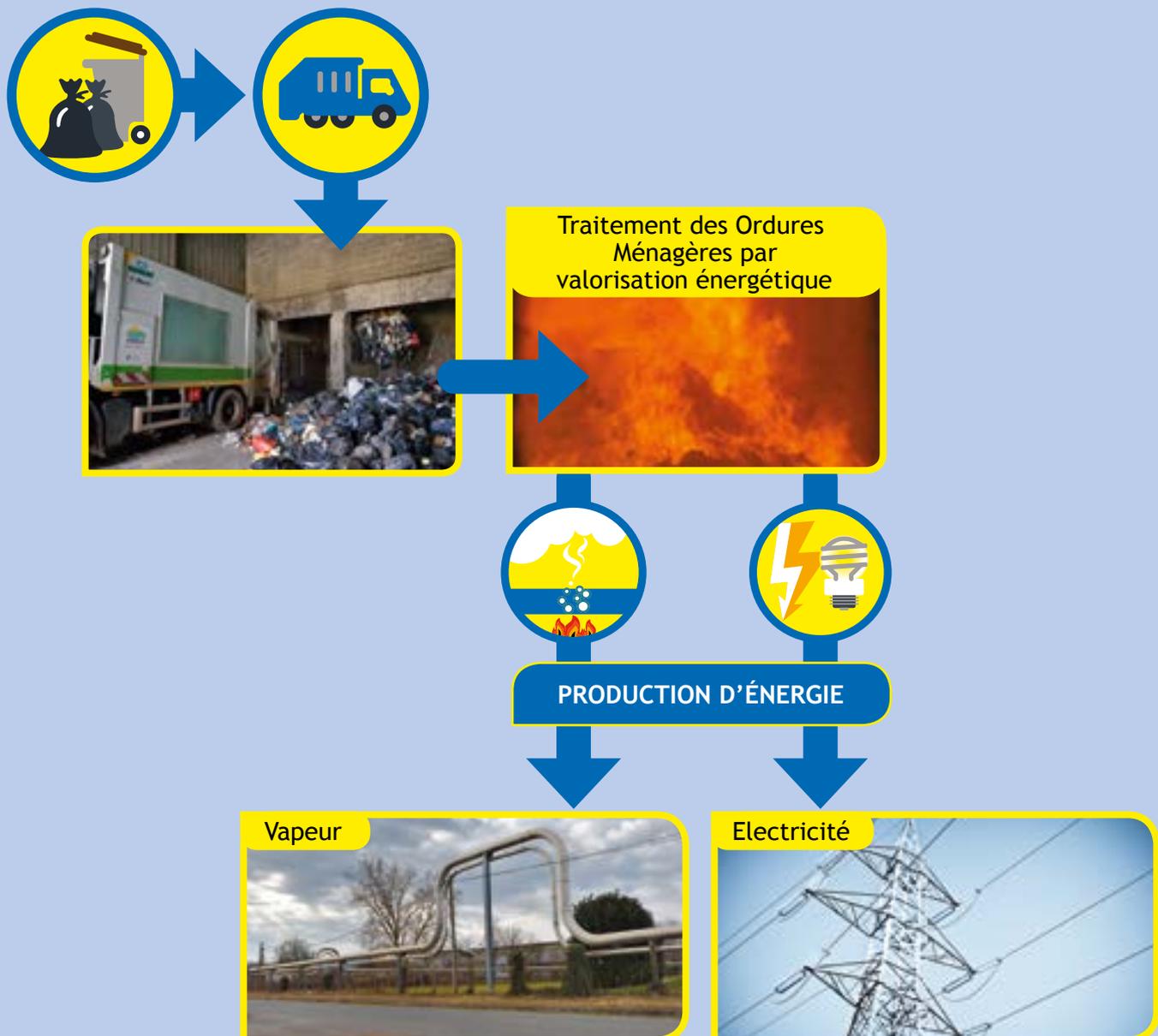
4.1. Les ordures ménagères résiduelles du territoire

Concernant les ordures ménagères des collectivités adhérentes, le SYTTOM 19 a traité 63 274 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2015 pour 66 931 tonnes en 2014, soit - 5.55 % sur une année.
Le coût de transport et de traitement des OM a été maintenu à **111.60€ TTC/t** pour l'exercice 2015.

Depuis 2008, le service d'élimination et de tri des ordures ménagères a du faire face à de nombreuses taxes dont seulement une partie a été répercutée sur les services de collecte. L'ensemble de ces taxes ont généré une augmentation annuelle du coût de transport et de traitement des déchets d'environ 1 000 000 €.

Sous réserve du maintien d'une fiscalité constante nos objectifs sont une diminution des coûts à l'horizon 2018.

Collecte des Ordures Ménagères



4. BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS 2015

4.2. Le tri des emballages ménagers

Concernant les collectes sélectives en mélange nécessitant un traitement en centre de tri, 9 685 tonnes ont été traitées pour les collectivités adhérentes au SYTTOM 19 :

- 3 144 tonnes sur le centre de tri d'Argentat
- 6 541 tonnes sur le centre de tri de Saint Jean Lagineste

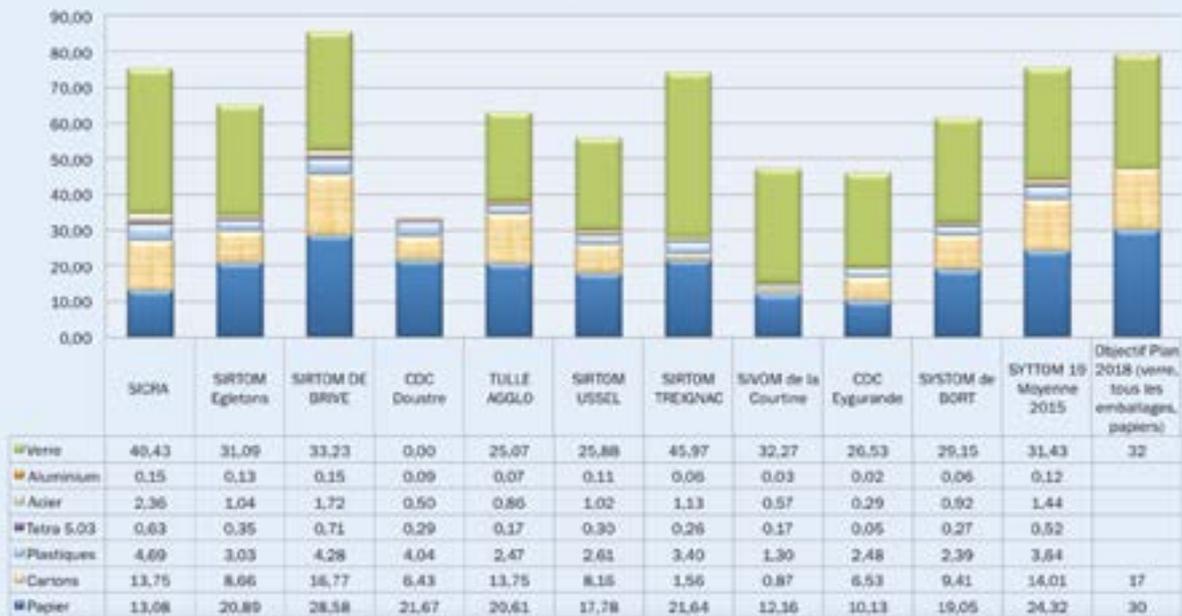
La production d'emballages livrés aux filières de recyclage s'établit à 7 252 tonnes en sortie de centre de tri.

L'écart entre le tonnage entrant et la production s'explique par les refus de tri entrant autour de 25%, la freinte (évaporation de l'eau et extraction des particules fines contenues dans les collectes sélectives) autour de 5% et les stocks restant en fin d'année non évacués.



4. BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS 2015

Production d'emballages par collectivité en kg/hab/an

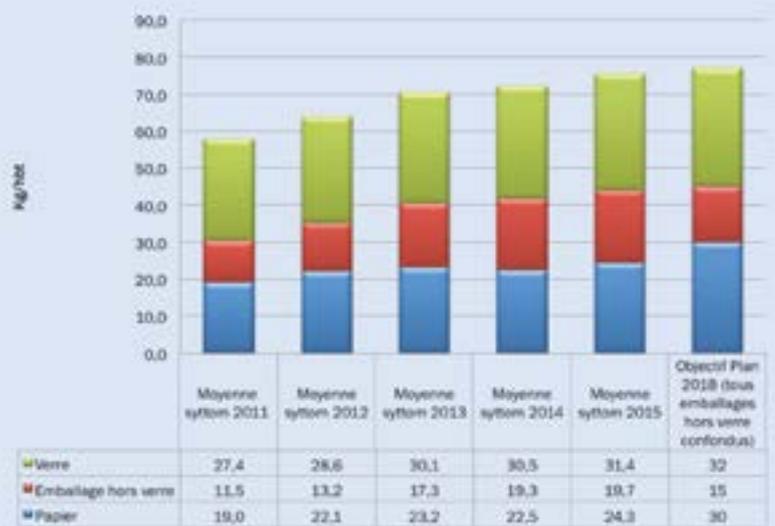


Les écarts de performance entre les différentes collectivités et les objectifs à atteindre dans le cadre du plan départemental de gestion des déchets montrent que des efforts sur la collecte des produits à recycler doivent être poursuivis.

On constate une évolution positive des produits recyclés depuis 2011, mais les objectifs du plan en terme de collecte de verre et de papier ne sont pas encore atteints.

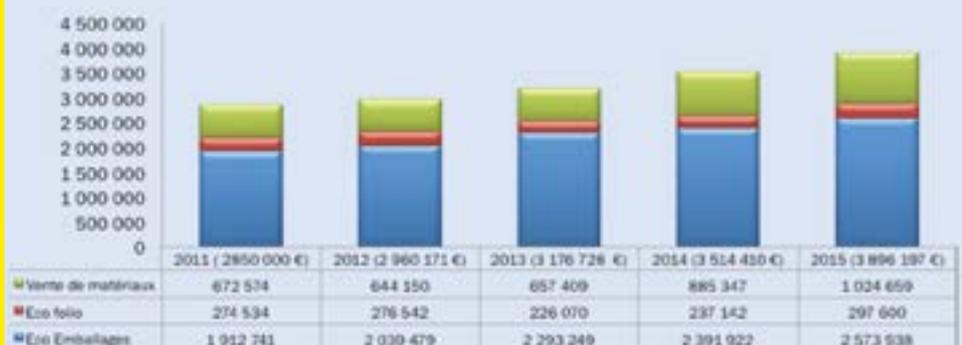


Valorisation des recyclables et objectifs du plan



Entre 2011 et 2015, les recettes globales de collecte sélective reversées intégralement aux collectivités de collecte sont en hausse.

Recettes de collecte sélective (REP + vente matériaux)



4. BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS 2015

4.3. Point sur les éco-organismes

■ Reversement soutiens Eco Emballages à la performance :



Le SYTTOM 19, par sa délibération n°2015-06-07 du 30 juin 2015, a revu les règles de reversement des soutiens Eco Emballages. La rémunération des collectivités sera proportionnelle à leur performance de recyclage.

■ Soutien accompagnement au changement Ecofolio :



En 2015, le SYTTOM 19 a signé avec ecofolio une convention d'accompagnement au changement dont l'objectif est l'optimisation de la collecte du papier sur 3 ans.

■ Éco Mobilier :



Le 1^{er} février 2015 est entré en vigueur le contrat territorial de collecte du mobilier que le SYTTOM 19 a conclu avec l'éco organisme éco-Mobilier.

Au 1^{er} avril 2015, 5 déchetteries ont été équipées d'une benne pour collecter les déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Il s'agit de : Condat sur Vézère, Egletons, Naves, Saint Pantaléon de Larche et Ussel.

Le déploiement des bennes DEA sur le territoire du SYTTOM 19 se fera progressivement entre 2015 et 2018 selon le calendrier de l'Eco-organisme, les recettes seront directement versées aux collectivités exploitant les déchetteries.



5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.1. Usine de Rosiers d'Égletons

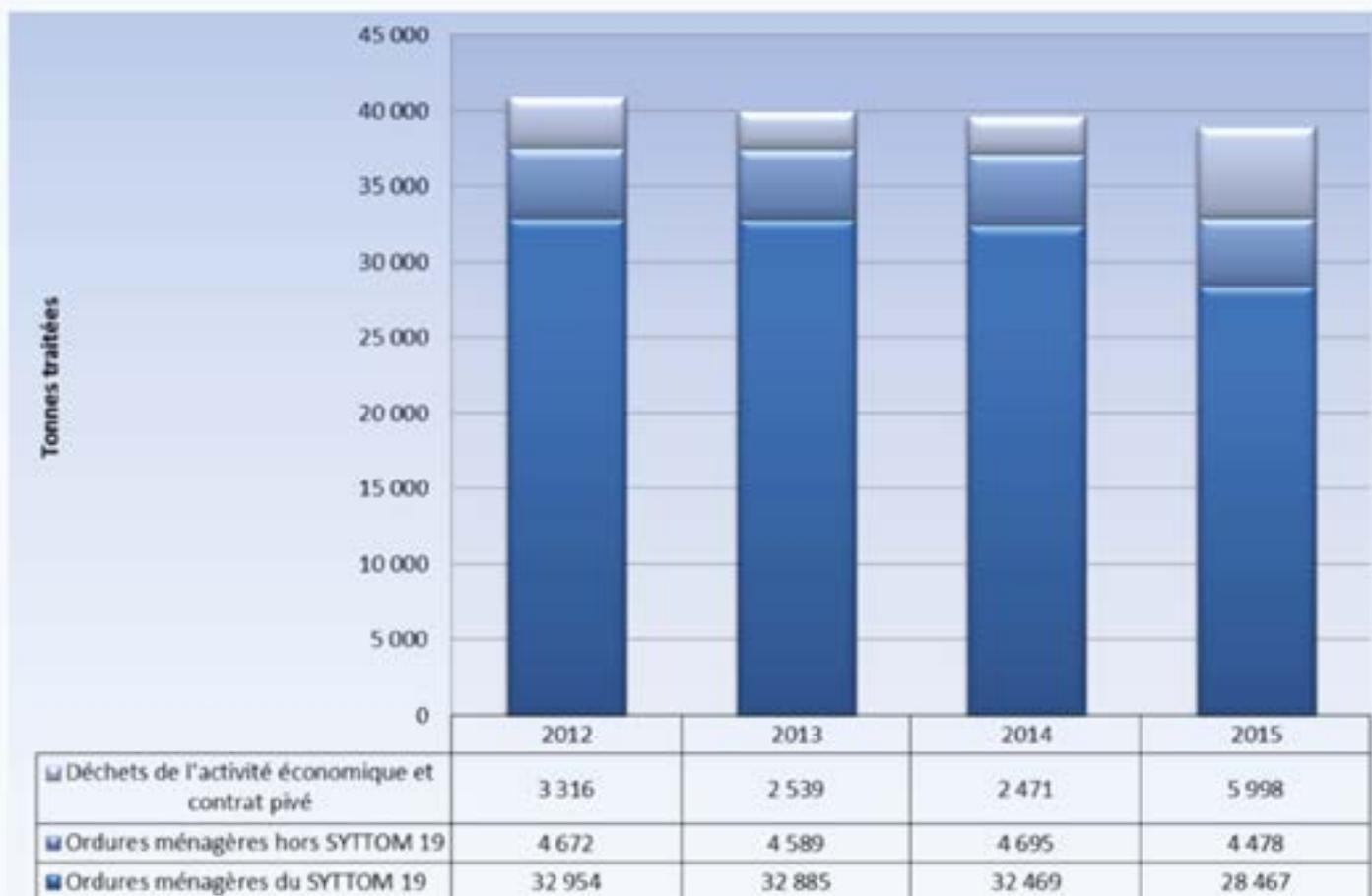
5.1.1. Type de déchets traités

Sur l'U.V.E. de Rosiers d'Égletons, les proportions de tonnages traités ont légèrement baissé : ce sont 38 943 tonnes de déchets qui auront été traitées sur le site en 2015 contre 39 635 tonnes en 2014.

Pour la majorité (32 945 tonnes), il s'agit d'ordures ménagères, dont 4 478 tonnes proviennent du département du Cantal, et d'encombrants de déchetteries pour 6 337 tonnes.



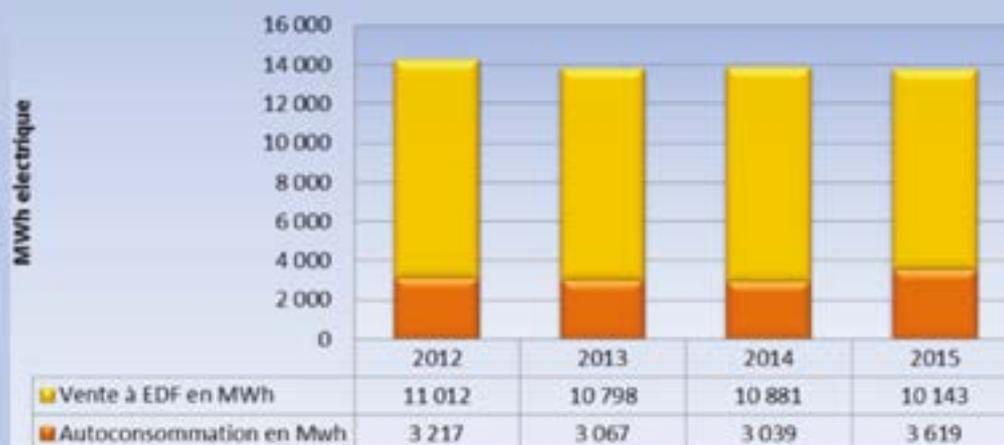
Tonnes d'ordures ménagères traitées sur le site



5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.1.2. Valorisation énergétique

Production d'électricité de l'usine de Rosiers d'Egletons



Concernant la valorisation énergétique sur le site, on enregistre une production de 13 762 MW, dont 10 143 MW auront été vendus à EDF.

Outre la recette pour la collectivité, cette production d'énergie représente la consommation électrique d'environ 7 000 habitants.

5.1.3. Sous-produits de combustion

Sous-produits valorisés ou traités sur l'usine de Rosiers d'Egletons



Concernant la production de sous-produits de combustion, on distingue la ferraille, les mâchefers et les REFIOM.

La ferraille produite est revendue à un recycleur local.

Les mâchefers ont fait l'objet d'une valorisation par utilisation en remblais sur des chantiers après avoir été analysés.

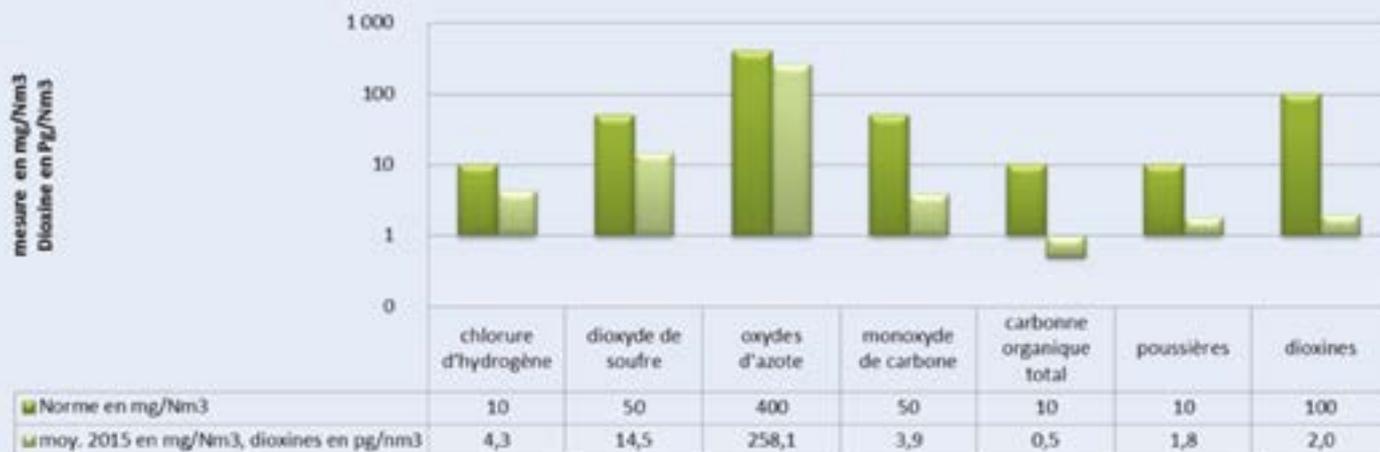
Compte tenu de leur conformité aux normes environnementales en vigueur, la majorité de la production aura pu être utilisée en sous couche d'enrobés ou de remblais de plateforme.

Enfin, les REFIOM auront été envoyés dans un centre de stockage de déchets dangereux à Graulhet.

5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.1.4. Mesures environnementales

Moyenne des mesures en continue 2015



Les mesures environnementales à la cheminée sont tout à fait satisfaisantes sur le site, que ce soit sur les mesures en continu ou les mesures semestrielles qui concernent particulièrement les dioxines et métaux lourds.

5.1.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

			1 ^{ère} mesure	2 ^{ème} mesure
		Limites de l'arrêté du 20/09/2002	2015-1	2015-2
Dioxines - furannes	ng/Nm3	0,1	0,0019	0,0003
Métaux lourds	mg/Nm3	0,5	0,059	0,052
Thallium-Cadmium	mg/Nm3	0,050	0,0009	LQ*
Mercuré	mg/Nm3	0,1	0,0015	LQ*

*Limite de quantification

5.1.6. Programme de surveillance des retombées atmosphériques

Initiées en 2005 à la demande du SYTTOM 19, des campagnes de mesure des dioxines, furannes et métaux lourds sont effectuées annuellement autour des UVE de la Corrèze afin d'évaluer l'impact des rejets de ces polluants, tant dans les retombées atmosphériques qu'en air ambiant.

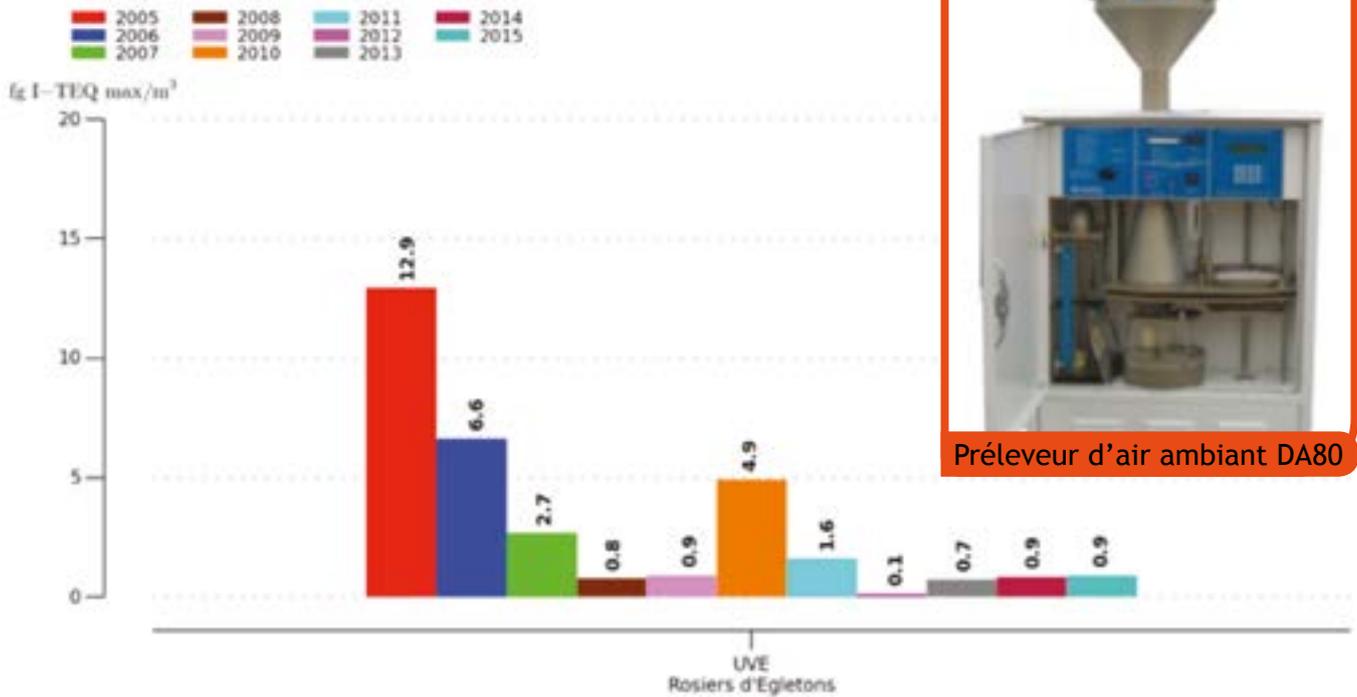
Ainsi, du 1^{er} juillet au 3 août pour la collecte des retombées atmosphériques et du 9 au 16 juillet pour le prélèvement à l'air ambiant, LIMAIR a mis en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de la campagne de mesure pour l'année 2015.

■ Mesures dans l'air ambiant

Un suivi sur chaque installation est effectué au moyen d'un préleveur actif qui mesure les polluants contenus dans l'air aux abords des UVE (mesures de métaux lourds et dioxines-furannes) durant une semaine. L'air est aspiré dans un filtre qui retient l'ensemble des particules contenues dans l'air, les congénères de dioxines-furannes sont mesurés en fentogrammes/Nm3 soit 10 -15 grammes.

5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

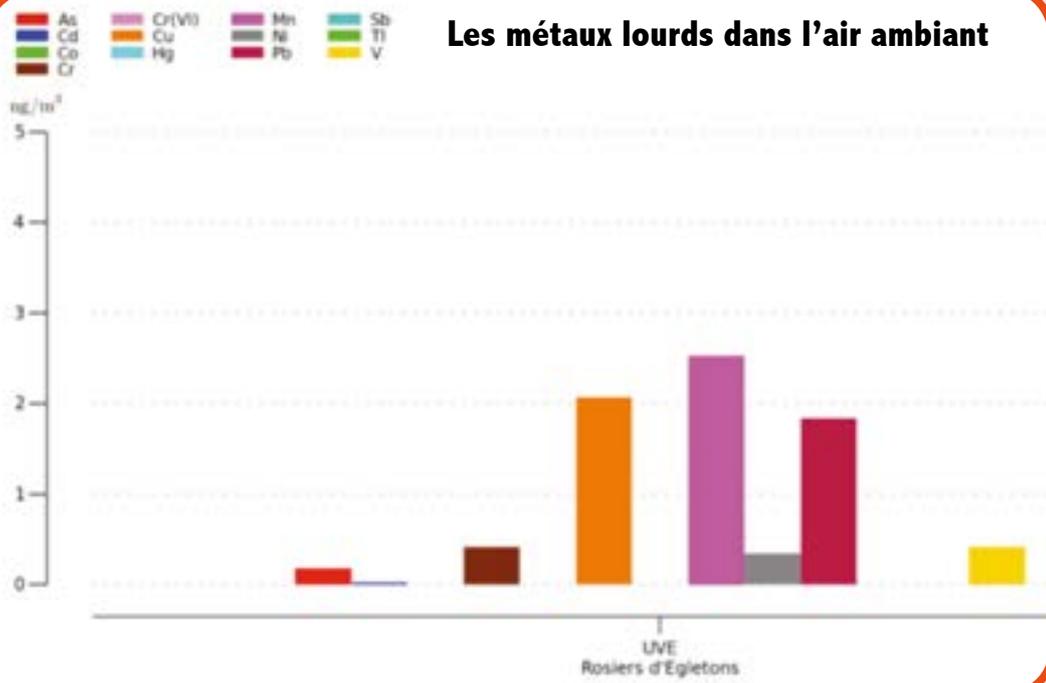
Air ambiant



Préleveur d'air ambiant DA80

* I-TEQ (International Toxic Equivalent Quantity) : indicateur synthétique utilisé pour comparer la toxicité des divers congénères en définissant la charge toxique globale liée aux dioxines.

Les métaux lourds dans l'air ambiant



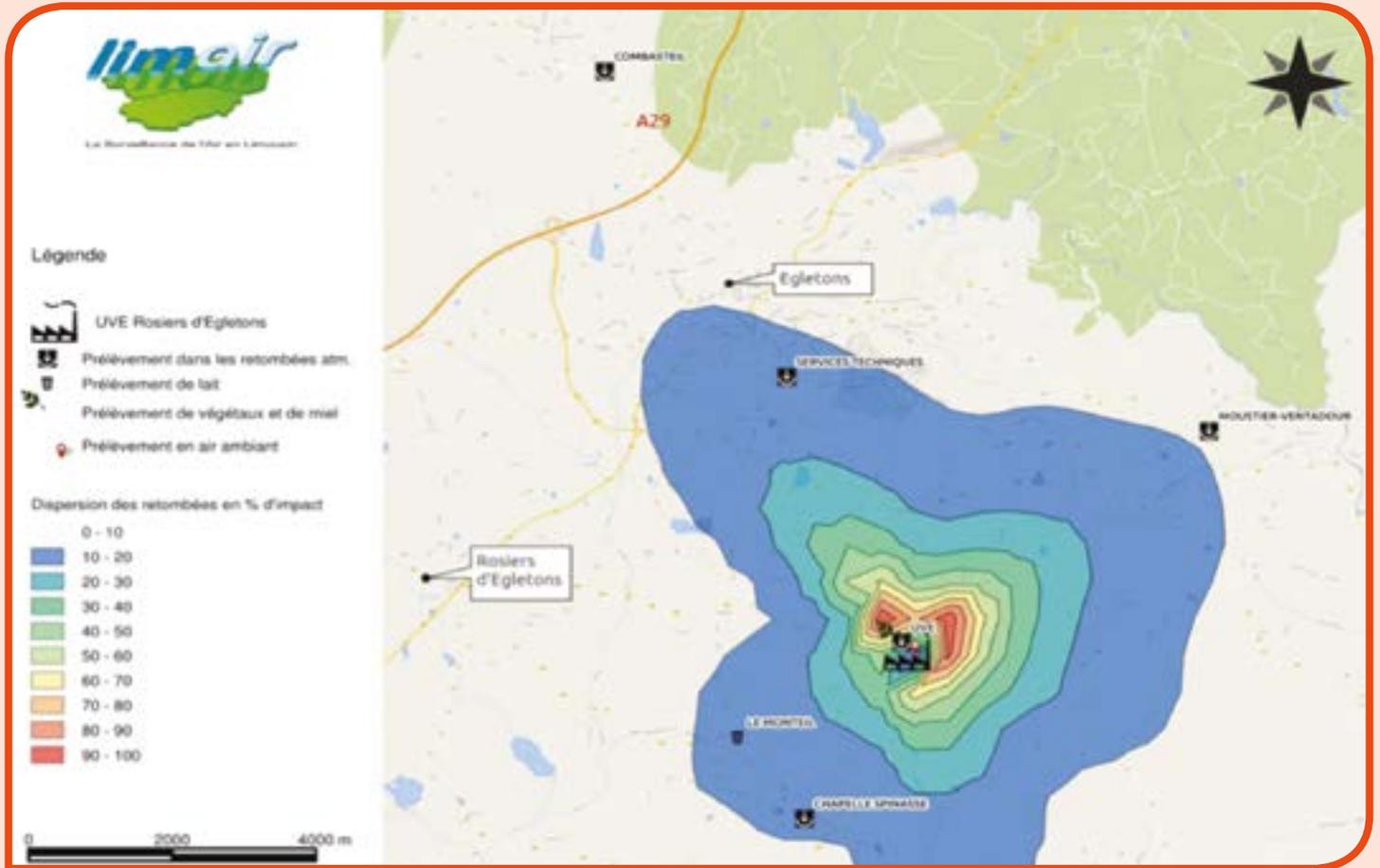
Les métaux lourds dans l'air ambiant sont également recherchés. Certains métaux lourds recherchés ne sont pas quantifiables, comme le cobalt, l'antimoine, le thallium, le mercure. Les concentrations mesurées pour les métaux lourds présents en quantités supérieures aux limites de quantification analytiques sont relativement faibles.

Une comparaison, donnée à titre indicatif, entre les valeurs hebdomadaires mesurées sur le site de l'UVE et les seuils annuels fixés par la directive européenne 12/12/2004 pour certains métaux, ne montre pas de dépassement :

ng/m3	Nickel	Arsenic	Cadmium	Plomb
Mesures	0,5	0,1	0.0	1.0
Réglementation	20	6	5	500

5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

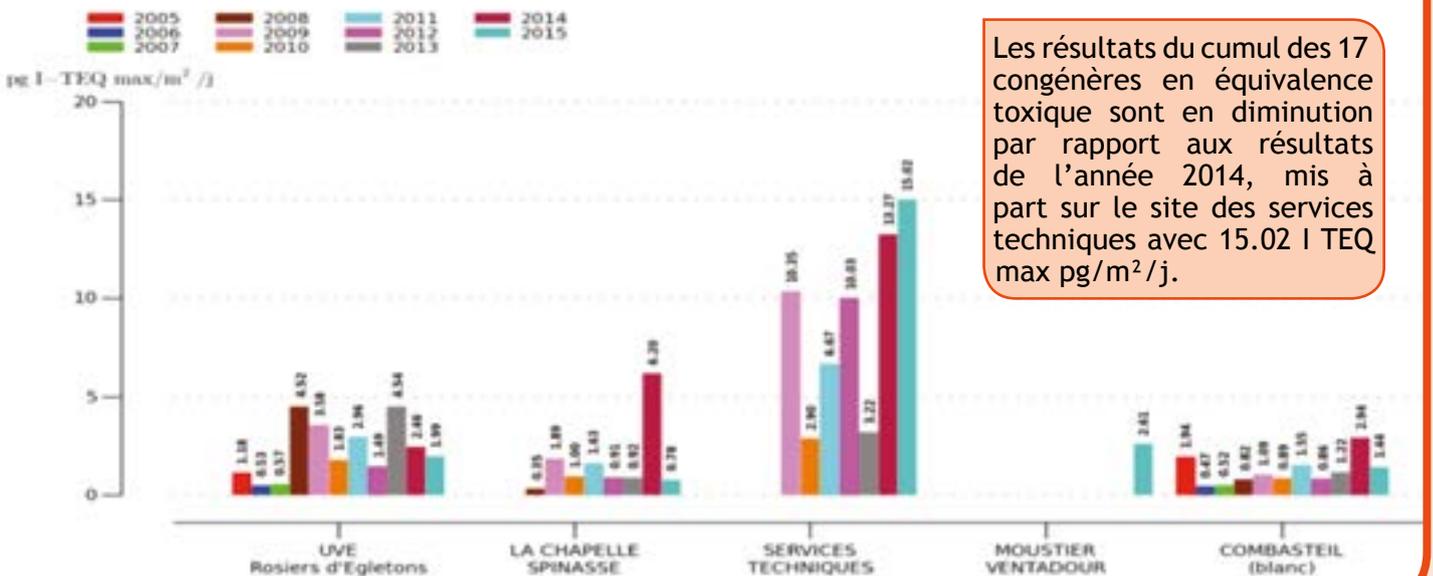
Mesures des retombées atmosphériques



Implantation des prélèvements de retombées autour de l'UVE de Rosiers d'Egletons

Un suivi est réalisé sur les UVE et sur des points situés sous le panache de l'UVE, dans le sens des vents dominants : ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1km, afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de Blanc (ici Combasteil), il est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.

Mesure de retombées atmosphériques en dioxines/furanes depuis 2005



Les résultats du cumul des 17 congénères en équivalence toxique sont en diminution par rapport aux résultats de l'année 2014, mis à part sur le site des services techniques avec 15.02 I TEQ max pg/m³/j.

5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

■ Mesures dans le lait

Un échantillon de lait de vache provenant d'une exploitation agricole proche de l'usine est prélevé annuellement. Il y est mesuré l'ensemble des 17 congénères de dioxines et furannes présents. Ce résultat est ramené en équivalent toxique afin d'être ramené aux valeurs de l'OMS

Concentrations en équivalence toxique I-TEQ max OMS pg/g de MG					
Seuil réglementaire	20101	2012	2013	2014	2015
1,75	0.32	0.15	0.16	0.42	0.31

A titre de comparaison, les analyses effectuées en 2009 sur un échantillon de lait d'une marque de grande distribution fournissent un résultat de 0,46 I-TEQ max OMS pg/g de MG mesuré.



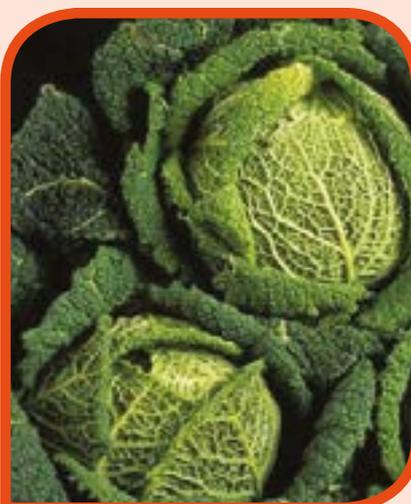
■ Mesures dans les végétaux

En complément, des prélèvements ont été réalisés dans des végétaux (choux frisés) implantés dans l'enceinte de l'UVE de Rosiers d'Égletons, en accord avec les études initiales réalisées sur la dispersion des polluants et les retombées de panache.

Parallèlement, un chou témoin est laissé sous serre afin de fournir une estimation des concentrations en dioxines hors influence de l'incinérateur.

Total dioxines + furannes (I-TEQ OMS pg/g de matière fraîche)	UVE ROSIERS D'EGLETONS	TEMOIN
Maximum	0,044	0,04

La valeur maximale de 0.044 pg I-TEQ/g de matière fraîche est en deçà de la limite fixée par l'OMS de 0.30 pg I-TEQ/g de matière fraîche. En comparaison, l'analyse réalisée sur un chou laissé sous serre donne un résultat du même ordre de 0.04 pg I-TEQ/g sur la même période.



■ Mesures dans le miel

Un rucher a été mis en place sur le site de l'usine en partenariat avec l'association l'Abeille Corrézienne.

Le prélèvement de miel s'est effectué sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur, dans l'enceinte même de l'usine.

Après analyse, la concentration maximale totale est de 0.03 pg I-TEQ/g de produit, soit bien en deçà de la limite fixée par l'OMS de 0.30 pg I-TEQ/g de produit.



5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.1.7. Visites de l'usine

- **Le 17 mars 2015** : Visite de l'usine par l'association des Villes de France : Tulle accueil pour permettre de faire découvrir à tous les habitants de Tulle un lieu méconnu et ainsi développer des consciences éco-citoyennes. La visite a été assurée par Monsieur Pierre PITTMAN directeur du SYTTOM 19.



5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.2. Usine de Saint Pantaléon de Larche

5.2.1. Type de déchets traités

Les déchets traités sur l'UVE de Saint Pantaléon de Larche sont essentiellement des ordures ménagères et des déchets liés à l'activité économique.

La quantité de déchets traités en 2015 est de 62 744 tonnes contre 61 180 tonnes en 2014.



Déchets traités sur l'UVE de Saint Pantaléon de Larche



5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.2.2. Valorisation énergétique

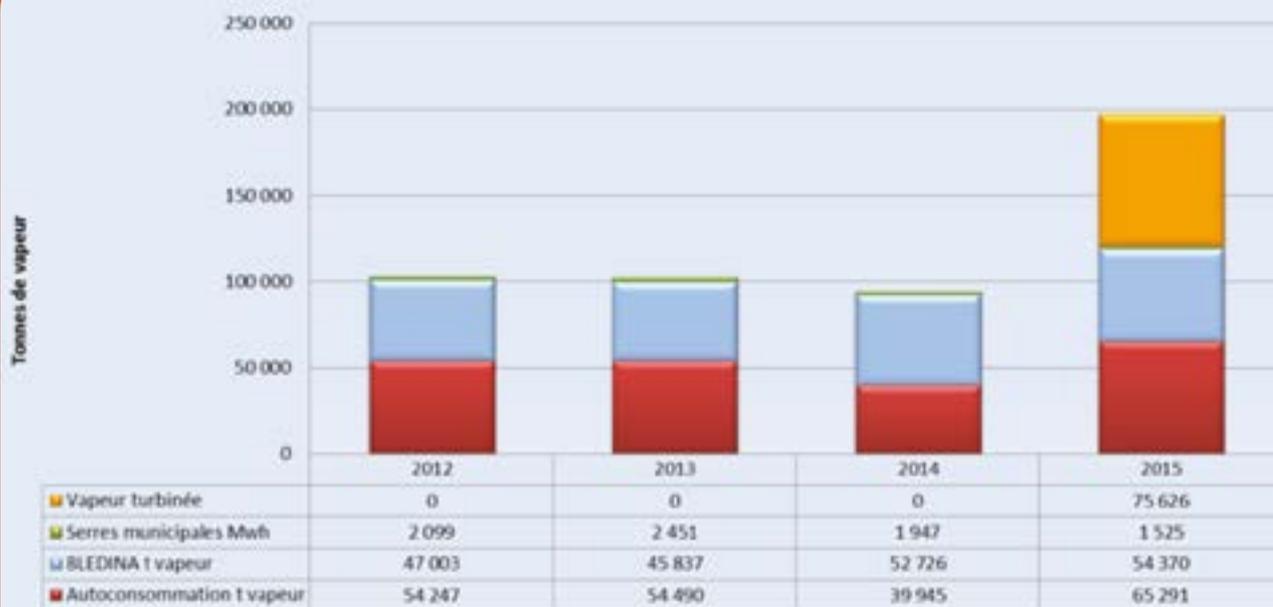
Le pourcentage de vapeur valorisée pour 2015 est de 67 % ; en augmentation de 14,8 % pour la vapeur fournie à BLEDINA, (54 370 tonnes vapeur contre 52 726 tonnes pour l'année 2014).

La vapeur fournie aux Serres Municipales de la ville de Brive est en baisse (1 525 tonnes vapeur contre 1947 pour 2014) essentiellement à cause d'un hiver particulièrement doux.

L'autoconsommation est en augmentation du fait de l'intégration de la vapeur produite par le traitement de fumées et non comptabilisée jusqu'à présent.

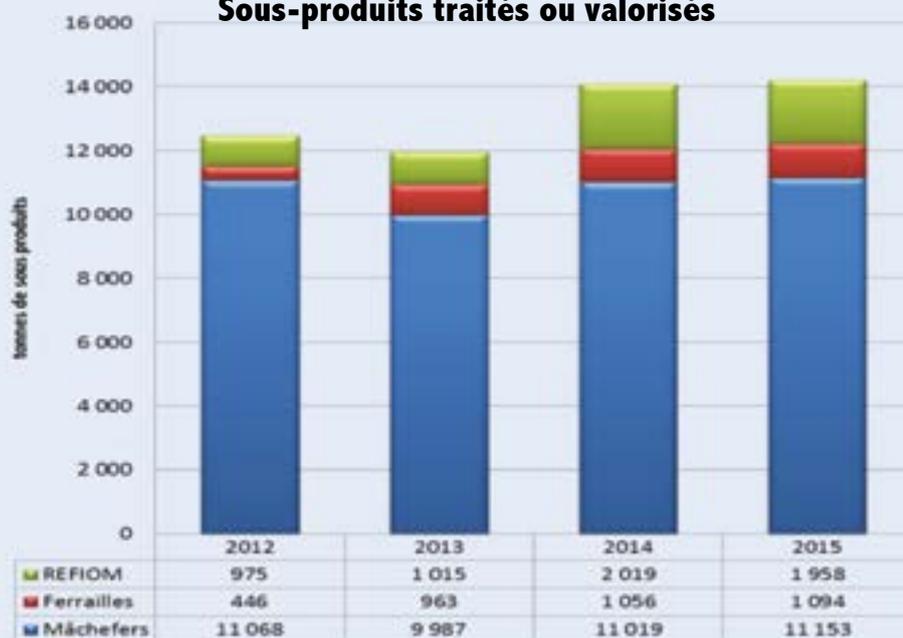
La mise en service du groupe turbo alternateur en début d'année 2015 a permis de valoriser 75 626 t de vapeur (produisant 8 403 MWh électrique), constituées des surplus de vapeur produite par l'usine lors des baisses de consommation de BLEDINA.

Valorisation énergétique



5.2.3. Sous-produits de combustion

Sous-produits traités ou valorisés



La quantité de sous-produits de combustion est comparable aux valeurs des années précédentes, avec une hausse de la quantité de REFIOU évacués. Cette hausse est liée au nouveau traitement de fumées qui est entièrement sec.

Parallèlement l'installation ne rejette plus aucun effluent lié au process, et le panache de fumée lié au traitement humide a disparu.

5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

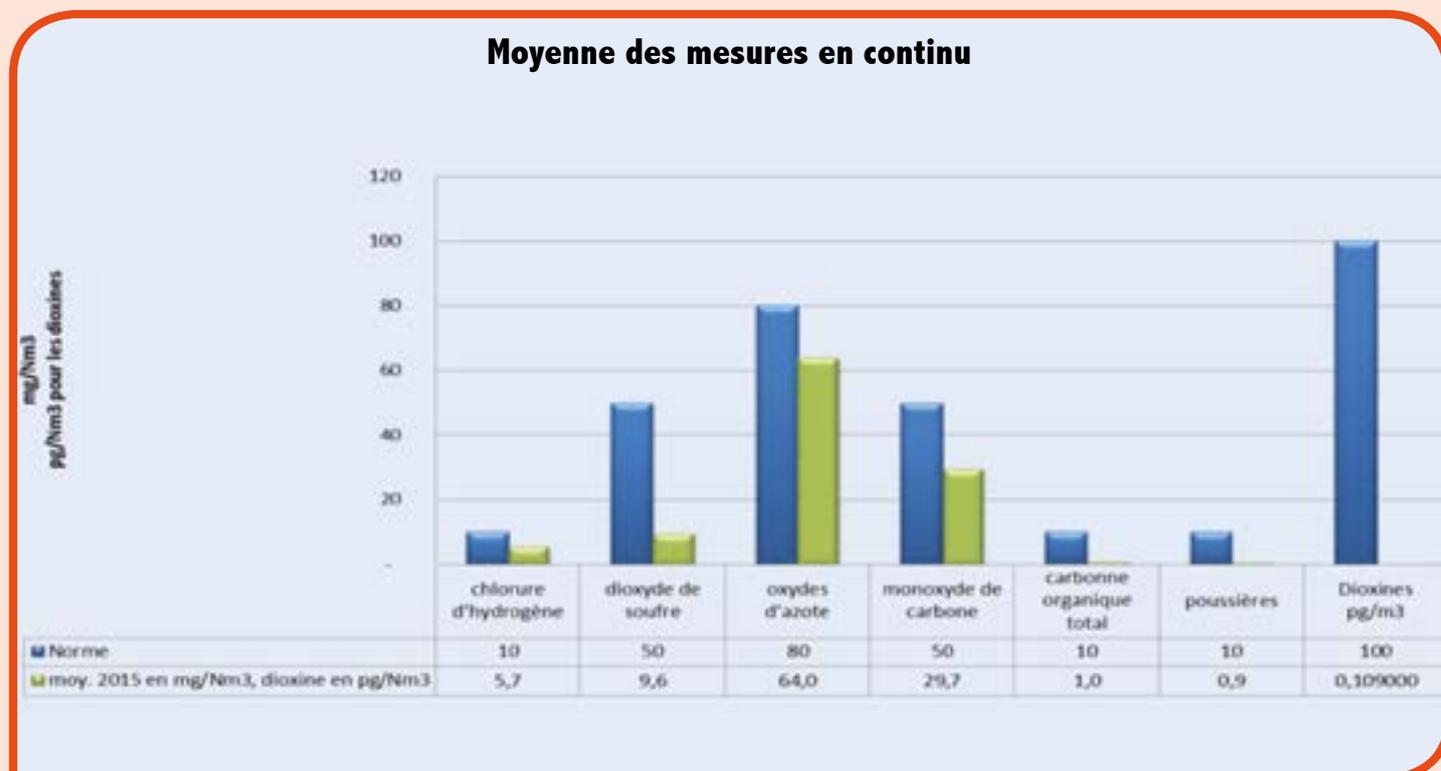
5.2.4. Mesures environnementales

Conformément à l'Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002 modifié par l'Arrêté Ministériel du 3 août 2010, les installations d'incinération de déchets non dangereux doivent être équipées d'un système de prélèvement en semi-continu pour les mesures des dioxines et furannes.

Le site de Saint Pantaléon de Larche dispose d'un système de mesure des dioxines en continu (AMESA) fonctionnel depuis mars 2014.

Les moyennes annuelles sont toutes inférieures aux limites règlementaires, en particulier pour les oxydes d'azote qui sont inférieures à 80 mg/Nm³. Le nouveau traitement de fumées permet ainsi de faire passer l'installation dans les normes des installations disposant des meilleurs traitements de fumées.

Moyenne des mesures en continu



5.2.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Normes	1 ^{ère} mesure	2 ^{ème} mesure
Dioxines - furannes	ng /Nm ³ (1)	0,1	0,0005	0,0009
Métaux lourds	mg /Nm ³ (1)	0,5	0,0015	0,0578
Cadmium	mg /Nm ³ (1)	0,05	0,0002	LQ*
Thallium	mg /Nm ³ (1)			
Mercure	mg /Nm ³ (1)	0,05	0,0007	0,0054

(1) Sur gaz secs à 11% d'O₂; * LQ : limite de quantification

Les mesures ont été effectuées par la société DIOXLAB, respectivement le 4 mai 2015 et le 11 décembre 2015. L'ensemble des mesures est conforme aux limites règlementaires.

5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.2.6. Faits marquants lors de l'exploitation de l'UVE

La réfection de la salle de commande de l'UVE et le passage de l'ensemble de l'installation en fonctionnement numérique a fait l'objet de travaux durant l'été 2015.

Le passage du mode analogique au mode numérique a généré des difficultés de mise en service qui ont conduit à des dépassements ponctuels sur la période de travaux.

L'installation a ainsi connu 38h10 de dépassement durant cette période (CO et NH3) : conséquence des réglages nécessaires sur la régulation de combustion.

Il est à noter que le «compteur 60h» ne constitue pas en soi un indicateur de performance environnementale mais plutôt une information macroscopique relative au fonctionnement des systèmes de traitement des fumées.

Ce compteur assure un rôle d'alerte à l'approche des 60h et un cumul important de dépassements requiert alors une analyse fine de

ceux-ci. Au terme des travaux les dépassements enregistrés ont retrouvé un niveau acceptable et inférieur à 2h/mois. Aucun dépassement n'a concerné les dioxines contrôlées en continu depuis 2014. Les autorités ont été prévenues de la situation dès le démarrage des travaux et le maintien de la surveillance de l'UVE a été renforcé.

L'inspection des installations classées a demandé à l'exploitant de procéder à une analyse approfondie des causes des dépassements et plus globalement de l'ensemble des paramètres du suivi environnemental.

Ces analyses ont montré qu'il n'y a pas de dégradation avérée des performances environnementales de l'installation (les VLEjour en particulier sont respectées). Les mesures de flux gazeux en place depuis 2014 ont également permis de démontrer que malgré ces dépassements ponctuels la masse globale de polluants émise demeure inférieure aux années précédentes.

Le nouveau contrôle commande numérique devrait dorénavant permettre une meilleure maîtrise des rejets et contribuer à réduire les émissions polluantes.

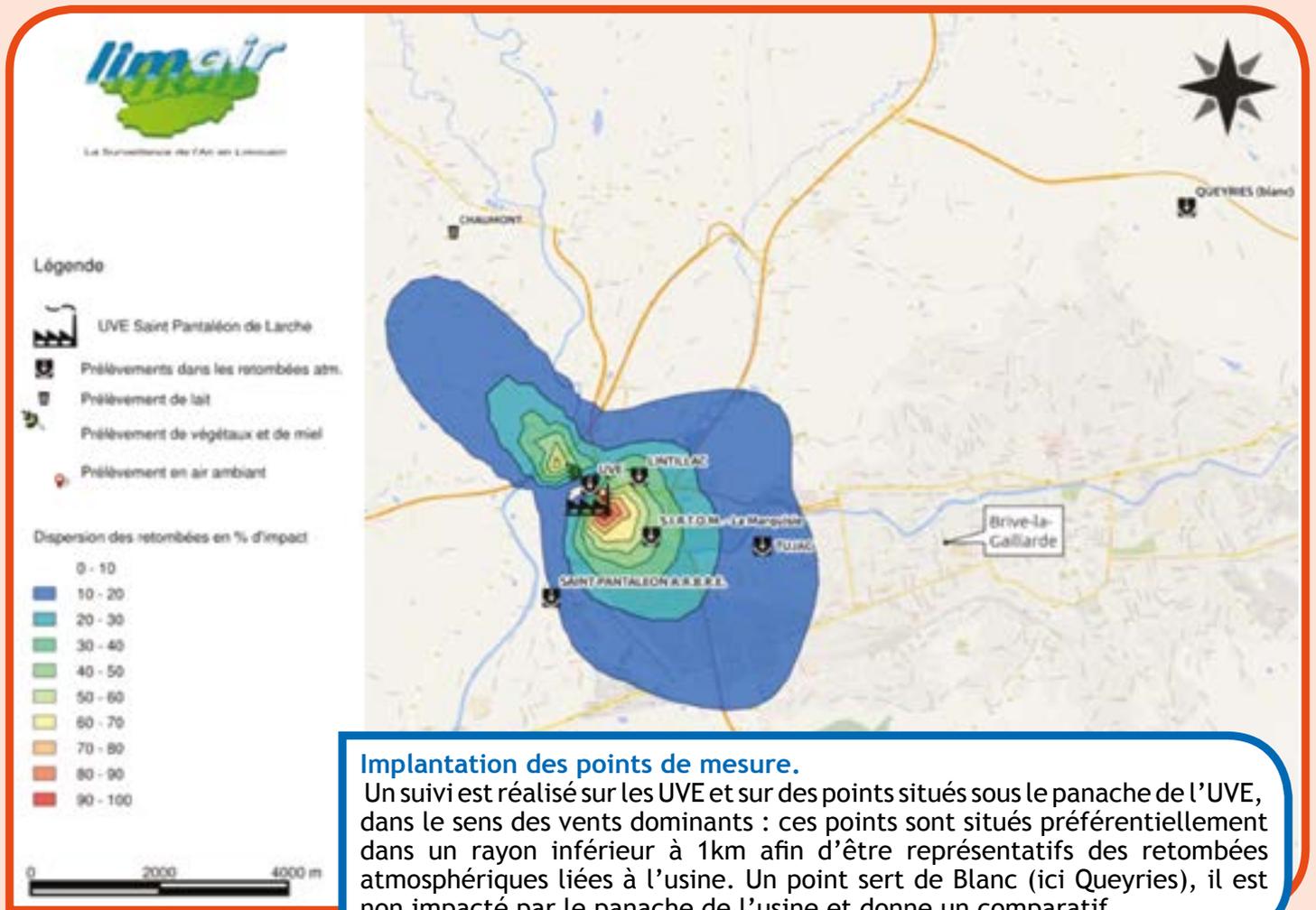
Le SYTTOM 19 et son exploitant ont rendu compte aux autorités, élus et associations des résultats au cours de 2 Commissions de Suivi de Site (CSS) en octobre et décembre 2015. Par ailleurs la réalisation d'une étude de risque sanitaire a démontré que les risques sanitaires liés aux émissions **étaient jugés comme non préoccupants** même dans le caractère majorant intégrant des rejets permanents aux seuils des valeurs limites d'émission.



5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.2.7. Programme de surveillance des retombées atmosphériques

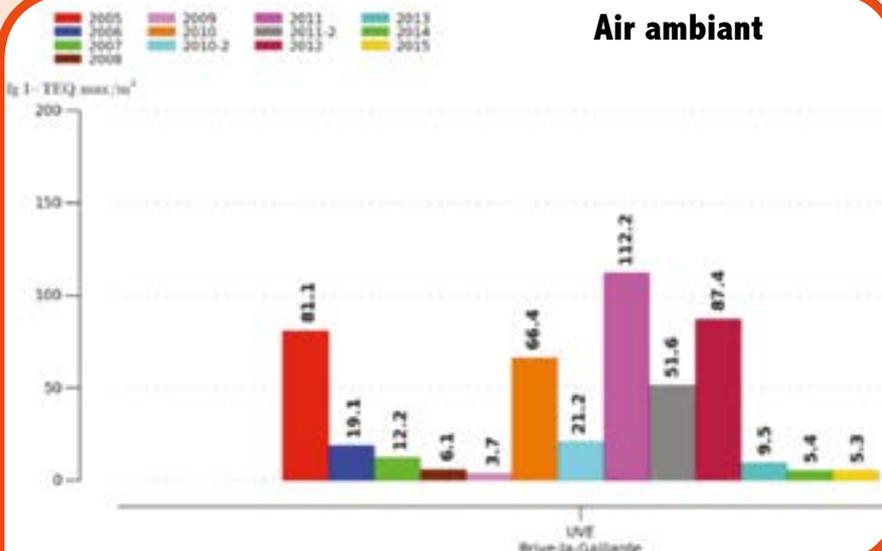
Comme pour l'UVE de Rosiers d'Égletons, l'usine de Saint Pantaléon de Larche est soumise au même programme de surveillance effectué par LIMAIR. Ainsi, six paires de jauges OWEN ont été utilisées du 29 juin au 3 août 2015 pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques. Un préleveur d'air ambiant DA80 de marque Digitaltel a été installé à proximité de l'UVE du 2 au 9 juillet 2015 afin de mesurer les polluants contenus dans l'air aux abords de l'UVE.



Implantation des points de mesure.

Un suivi est réalisé sur les UVE et sur des points situés sous le panache de l'UVE, dans le sens des vents dominants : ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1km afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de Blanc (ici Queyries), il est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.

Air ambiant



■ Mesures dans l'air ambiant

Les résultats d'analyses pour 2015 montrent une diminution par rapport aux années précédentes des concentrations cumulées des 17 congénères en air ambiant, avec une valeur à 5.3 I-TEQ fg/m³.

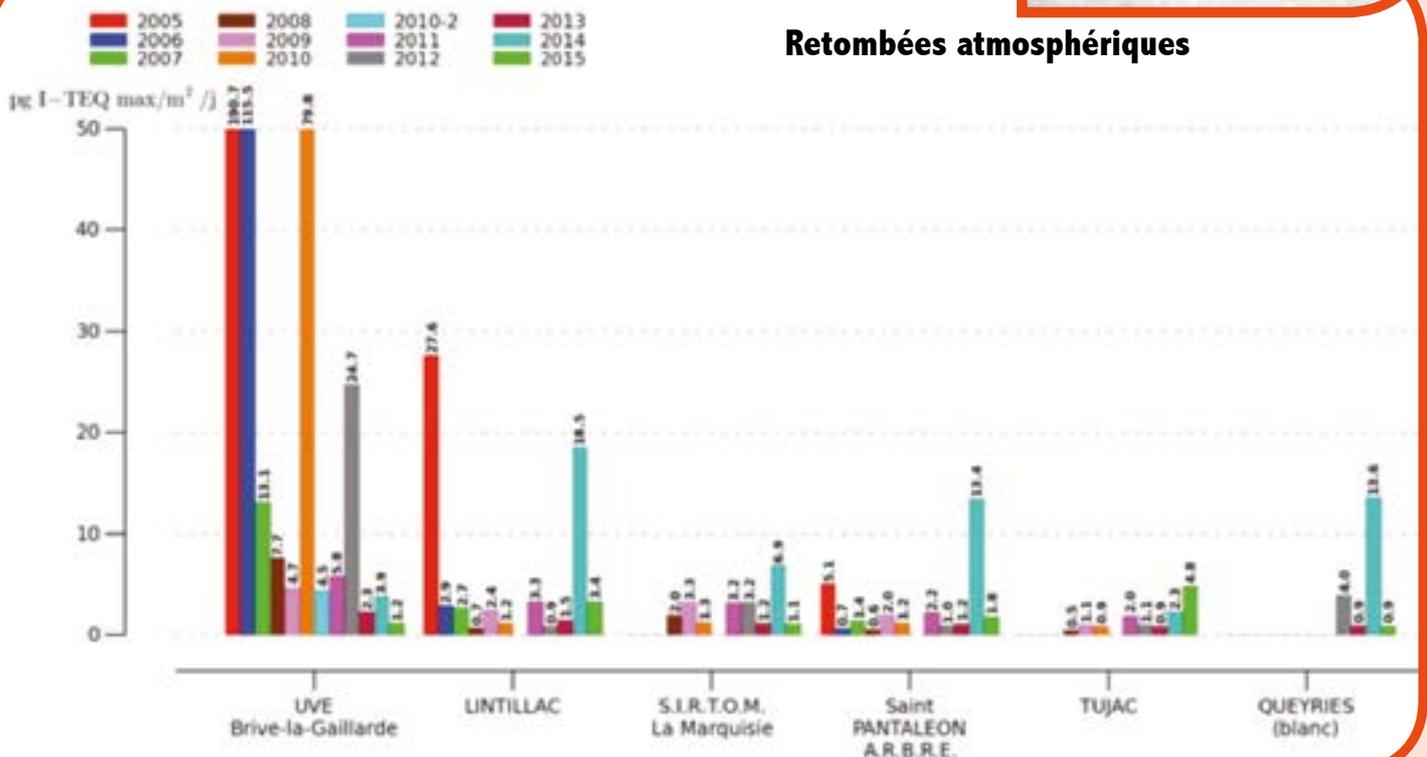
5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

Mesures des retombées atmosphériques

L'analyse de l'évolution annuelle du total des 17 congénères recherchés montre que le cumul en équivalence toxique des dioxines/furannes pour 2015 est en baisse par rapport à l'année précédente, sur la majorité des sites de mesure.



Retombées atmosphériques



Mesures dans le lait



Concentrations en équivalence toxique I-TEQ max OMS pg/g de MG					
Seuil réglementaire	2011	2012	2013	2014	2015
1,75	0,29	0,51	0,17	0,29	0,21

Dans le lait de vache, seuls les résultats maximalisés en équivalent toxique sont pris en compte, car ils sont ainsi comparables à la réglementation. Suivant le niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne n°2011/516/UE du 23 août 2011 prenant effet le 1^{er} janvier 2012, les produits laitiers dont la concentration en dioxines et furannes dépasse 1,75 I-TEQ max OMS pg/g de matière grasse doivent être retirés de la consommation.

Avec 0,21 I-TEQ max OMS pg/g de matière grasse relevée, le niveau d'intervention n'est pas dépassé.

À titre de comparaison, les analyses effectuées sur un échantillon de lait d'une marque de grande distribution fournissent un résultat de 0,46 I TEQ_{WHO} pg/g de MG maximum mesuré.

5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE



■ Mesures dans les végétaux

La toxicité des dioxines, notamment via la chaîne alimentaire, a amené l'OMS le 3 juin 1998, à recommander une DJA (Dose Journalière Admissible) pour l'homme de 1 à 4 pg ITEQ/kg de poids corporel. En juin 2001, le comité expert de l'OMS a spécifié la valeur de 70 pg par Kg de poids corporel et par mois.

Le site d'implantation des choux « exposés » se situe à une centaine de mètres au nord-est de l'UVE de Saint Pantaléon de Larche, en accord avec les études initiales réalisées sur la dispersion des polluants et les retombées de panache.

Parallèlement, un chou témoin a été laissé sous serre afin de fournir une estimation des concentrations en dioxines hors influence de l'incinérateur

Les analyses de PCDD/Fs ont été réalisées selon la norme EPA 1613 par HRGC/HRMS.

Avec un total en dioxines et furannes de 0,047 I-TEQ OMS max pg/g de matière fraîche, la recommandation de la CCE n'est pas dépassée sur le site de Saint Pantaléon de Larche.

Il est à noter que les valeurs obtenues sur le site « exposé » sont très proche de celles obtenues sur le site témoin, dû pour partie au faible ordre de grandeur des résultats de mesures.

Total dioxines + furannes (I-TEQ OMS pg/g de matière fraîche)	UVE ST PANTALÉON DE LARCHÉ	TEMOIN
Maximum	0,047	0,04



■ Mesures dans le miel

Le prélèvement de miel s'est effectué sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur, dans l'enceinte même de l'usine.

Après analyse, la concentration maximale totale est de 0.06 pg I-TEQ / g de produit, soit bien en deçà de la limite fixée par l'OMS de 0.30 pg I-TEQ / g de produit.

A titre de comparaison, il a été effectué concomitamment une recherche de PCDD/F dans un miel « commercial » originaire d'un rucher de Saint Yrieix la Perche (Haute-Vienne), dont la teneur maximale totale a été de 0.07 pg I-TEQ / g de produit, soit une valeur très proche de celle obtenue dans le prélèvement à proximité de l'usine.

5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.2.8. Visites de l'usine

- **Le 26 mars 2015** : Visite de l'usine par 24 enfants de CE1-CE2 de l'école de Saint Pantaléon de Larche dans la cadre de l'activité périscolaire du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement) de la Corrèze
- **Le 27 mai 2015** : Visite de l'usine par 19 enfants de l'école primaire de Vars sur Roseix.
- **Le 8 juin 2015** : Visite de l'usine par 14 étudiants de l'IUT de Périgueux - Département Génie Chimique.



6. CENTRE DE TRI DE MONCEAUX SUR DORDOGNE

6.1. Types de déchets traités

Le centre de tri de Monceaux sur Dordogne a été mis en service en 1998 puis modernisé et agrandi en 2014. Sa capacité de traitement est de 3 500 tonnes de déchets / an. Les déchets traités sur le Centre de tri sont essentiellement des emballages ménagers résiduels.

La quantité de produits issus de la collecte sélective traités en 2015 est de 3 144 tonnes contre 2 129 tonnes en 2014.

Pour la majorité, il s'agit de déchets recyclables dont 3 003 tonnes proviennent du département de la Corrèze et 141 tonnes du Cantal.



6.2. Valorisation des matériaux

Les matériaux triés sur le centre de tri sont issus de la collecte sélective. À partir du centre de tri sont expédiés : le papier, les plastiques (PET Clair, PET Foncé et PEHD), les cartons d'emballages et cartonnettes (EMR), les briques alimentaires (Tétra), l'acier et l'aluminium.



	PAPIER	EMR	PET Clair	PET Foncé	PEHD	Tétra	Acier	Aluminium	Refus
2014	681.95 T	533.65 t	213.57 t	58.18 t	129.40 t	56.92 t	170.42 t	11.49 t	522.98 t
2015	925.18 t	723.87 t	257.08 t	86.08 t	142.50 t	70.18 t	224.56 t	18.08 t	758.88 t

Les destinations principales des produits recyclables se trouvent essentiellement en France et en Espagne.

6. CENTRE DE TRI DE MONCEAUX SUR DORDOGNE

6.3. Visites du centre de tri

- **Le 26 mars 2015 :**
Visite de l'usine par 24 enfants de CE1-CE2 de l'école de Saint Pantaléon de Larche dans la cadre de l'activité périscolaire du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement) de la Corrèze
- **Le 8 janvier 2015 :**
Venue des écoles de St Martin la Méanne et de HautePAGE : 36 visiteurs.
- **Le 6 février 2015 :**
Venue du Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.) de Sornac : 10 visiteurs.
- **Le 10 mars 2015 :**
Venue de l'Institut Médico-Educatif (I.M.E.) d'Ussel : 9 visiteurs.
- **Le 26 mars 2015 :**
Venue de la commune de Champagnac la Noailles : 3 visiteurs.
- **Le 7 avril 2015 :**
Venue de l'école de Saint Chamant : 43 visiteurs.
- **Le 14 avril 2015 :**
Venue du foyer de Boulou les Roses - Ligneyrac : 18 visiteurs.
- **Le 7 septembre 2015 :**
Venue du lycée de Meymac : 38 visiteurs.
- **Le 7 décembre 2015 :**
Venue du lycée de Neuvic : 33 visiteurs.
- **Le 8 décembre 2015 :**
Venue de l'école de St Julien Aux Bois : 43 visiteurs.



7. LES PROJETS ET PERSPECTIVES

7.1. Les projets 2016

En 2016, des investissements vont être réalisés afin d'optimiser la valorisation environnementale et économique des déchets sur le territoire. Ils concernent :

- La mise en place d'un nouveau contrat d'exploitation de l'UVE de Rosiers intégrant la liaison avec le réseau de chaleur d'Egletons et l'alimentation en énergie de serres agricoles.
- La réalisation d'études pour le devenir des usines de valorisation énergétique et les besoins à venir en termes de traitement de déchets.

7.2. Les perspectives

Les perspectives du SYTTOM 19 s'orientent en priorité sur la protection des éléments essentiels à la vie : l'air, l'eau et la terre. Pour ce faire, le syndicat s'engage sur des axes forts :

■ L'environnement une priorité

- Diminuer les rejets aqueux avec une volonté de tendre vers le zéro rejet
- S'engager pour l'abaissement des rejets atmosphériques avec l'utilisation des meilleures techniques disponibles.
- Valoriser au mieux l'énergie et les sous-produits de l'incinération.



■ Évoluer pour valoriser plus

- Développement de la valorisation des mâchefers
- Développement du partenariat avec les industriels pour la vente de chaleur
- Accompagnement des collectivités pour valoriser au mieux les produits issus de la collecte sélective.
- Valoriser la fraction organique

■ Réduire le coût de traitement pour les collectivités adhérentes

Le SYTTOM 19 pratique un tarif unique de transport et de traitement, quelle que soit la situation de la collectivité adhérente, notre objectif est de diminuer ce coût grâce à l'optimisation des installations de transport et traitement.

■ Conserver, optimiser et transformer les installations de traitement en place

Les Unités de Valorisation Énergétique et le centre de tri d'Argentat sont des installations permettant de gérer une activité et de l'emploi.

Ces équipements de traitement et de transfert des déchets doivent être utilisés à leur capacité nominale pour garantir les conditions économiques et environnementales optimales. C'est pour cela que la coopération avec les départements voisins (Lot et Cantal) en déficit d'installation de traitement doit être renforcée.



Économiquement, il n'est pas envisageable actuellement d'endetter lourdement ces départements alors que par la forme de coopération interdépartementale, nos installations peuvent accueillir les déchets des départements voisins dans les limites de transports raisonnés.

Cette position s'inscrit dans les réformes de l'intercommunalité et de la prise en compte des bassins de vie.





**SYNDICAT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA CORRÈZE**

Le Chadelbos
19600 Saint Pantaléon de Larche

Tél. : **05 55 22 61 30**

Fax : 05 55 22 64 10

Mail : **syttom19@syttom19.fr**

Web : **www.syttom19.fr**

